



Association Martiniquaise pour la Promotion de l'Industrie

Centre d'affaires - Bât. Pierre - Californie - 97232 Lamentin / Tel : 0596 50 74 00 - Fax : 0596 50 74 37
Email : industrie@ampi.mq - Internet : www.industriemartinique.com

Assemblée Générale – 18 juin 2009

Monsieur le Préfet,
Mr le Délégué Général de l'ADEME,
Cher ami Guy Dupont, Président de la Fedom,
Messieurs les Responsables des Services de l'Etat,
Chers amis chefs d'entreprises,
Mesdames, Messieurs,

Bienvenue à vous tous et merci d'être présents à cette rencontre clôturant l'Assemblée Générale de l'AMPI.

Nous sommes particulièrement attachés à ce rendez-vous annuel avec tous les partenaires et responsables publics et privés oeuvrant pour le développement de notre secteur industriel local.

C'est en effet l'occasion pour nous de rappeler les chiffres-clefs de notre secteur en termes d'activité et d'emploi et d'échanger avec vous sur les principaux sujets de notre actualité économique.

D'entrée de jeu, je ne vous cacherai pas que cette actualité économique est, bien sûr, très fortement marquée par la crise de février 2009 et par les 5 semaines d'inactivité économique qu'elle a engendrées. Celles-ci pèsent aujourd'hui très lourd dans les comptes d'exploitation des entreprises de tous les secteurs, mais aussi, nous le savons, dans le budget des collectivités. Nous y reviendrons.

En 2009, l'Industrie martiniquaise, c'est 136 entreprises totalisant un chiffre d'affaires annuel de 1,414 milliards d'euros en progression de 5 % par rapport à 2007.

L'effectif total reste stable autour de 4 211 emplois, représentant une masse salariale totale versée de 180 millions d'€.

La part des produits industriels dans les exportations de Martinique reste très significative en 2008 puisqu'elle représente 324 Millions d'€, soit 80 % du total d'exportations.

Je voudrais aussi rappeler un chiffre que l'on cite très peu, habituellement, dans les statistiques officielles, c'est celui du pourcentage du chiffre d'affaires de notre industrie martiniquaise par rapport à l'importation : en 2008, le chiffre d'affaires total de l'industrie que je viens de citer, soit 1,414 milliards d'€, représente 52 % des importations de Martinique la même année.

L'industrie locale, ce n'est donc pas rien et ce pourcentage démontre bien qu'il faut tordre le coup à cette vieille antienne que l'on entend encore trop souvent, selon laquelle notre pays ne produirait rien et importerait tout.

Certes, dans beaucoup de domaines de notre production locale, nous sommes encore loin de l'autosuffisance et la part de l'importation, dans certains cas, reste encore trop importante.

Mais, vous le savez, le combat quotidien de nos entreprises et avec elles, de notre Association, l'AMPI, c'est d'abord de poursuivre la conquête de notre marché le plus proche, c'est-à-dire notre marché intérieur. C'est de parachever partout où cela est possible, la substitution aux importations, d'une production bien martiniquaise, une production « endogène » !

Pour cela, nos entreprises se sont considérablement modernisées d'années en années, ont sans cesse amélioré la compétence de leurs équipes, ont réalisé de remarquables efforts dans le domaine de la qualité, de l'hygiène, de la sécurité et du respect de l'environnement.

Notre magazine PIL vous donne ainsi, à chacune de ses parutions, l'occasion de découvrir tous les efforts de nos chefs d'entreprise dans ce domaine.

Je voudrais ainsi vous annoncer que nous signerons officiellement, dans quelques minutes, ici même avec l'ADEME, une convention de partenariat, devant permettre à nos entreprises industrielles de renforcer encore leurs efforts dans le domaine des économies d'énergie, de la gestion des déchets et de la certification ISO 14001.

Mr Bordage nous en dira plus dans un instant.

Tout ceci concourt à élever nos productions au plus haut niveau, tout en intégrant la recherche d'un développement durable, adapté à notre environnement et collant au plus près aux attentes locales : nous nous efforçons ainsi, tous les jours, à démontrer qu'il n'est plus nécessaire d'importer quand nous pouvons fabriquer nous-mêmes.

Et nous voulons faire passer ce message tant au consommateur qu'aux grands donneurs d'ordre public et privé : l'achat du produit local doit devenir un réflexe !

Cela est vrai dans le domaine alimentaire comme dans tous les autres domaines et j'ai eu par exemple, l'occasion de dire à ce sujet, comment je trouvais inacceptable les conclusions du rapport Bolliet proposant de substituer au raffinage local une importation directe de produits pétroliers raffinés.

Une telle proposition est à contresens. Et il faut se réjouir que la production locale et les conditions du développement endogène fassent heureusement partie, au contraire, des huit thèmes retenus pour les Etats Généraux.

J'ai, comme vous le savez l'honneur, de co-présider cet atelier avec Louis Daniel Bertome, Président de la Chambre d'Agriculture, et sans trop anticiper sur le contenu final des synthèses des rapporteurs, on peut considérer, à l'issue des 5 réunions que nous avons tenues, que quelques pistes sérieuses ont été présentées pouvant permettre d'améliorer les conditions de ce développement endogène. Citons-en quelques-unes :

- le développement de filières agricoles à forte valeur ajoutée (plantes médicinales et aromatiques notamment) ;
- le développement de la filière bois : exploitation forestière-ébénisterie-menuiserie, la sylviculture pouvant apparaître comme une solution de reconversion des terres rendues inutilisables par les pesticides ;
- l'utilisation énergétique de certaines biomasses ;
- la localisation en Martinique des activités d'assemblage-montage d'éléments de panneaux solaires ;
- l'aménagement de zones d'activité spécifique à l'Industrie et d'un port secondaire tourné vers la Caraïbe ;

- l'aménagement d'ateliers industriels polyvalents pouvant être loués à des coopératives agricoles, artisans, marins pêcheurs pouvant y transformer leur production.

Autre sujet largement évoqué tant pendant le mouvement de Février qu'à l'occasion des Etats Généraux, celui du prix de la production locale que le consommateur trouve en général trop cher par rapport au produit importé.

En même temps, et c'est rassurant, la nécessité de soutenir la production locale s'est exprimée de façon unanime lors du mouvement de février .

C'est donc qu'il faut que nos entreprises poursuivent encore leur effort en termes de compétitivité et je peux vous dire que c'est notre combat de tous les jours.

Il ne faut cependant pas ignorer que nos économies sont confrontées à des surcoûts de production dûs en particulier à l'éloignement de nos centres d'approvisionnement, mais surtout au manque d'économie d'échelle résultant de la faible taille de nos marchés.

On comprend donc qu'une production à plus grande échelle, qui pourrait elle-même résulter d'un réflexe d'achat du consommateur ou de l'acheteur public plus favorable au produit local, contribuera à la baisse du prix.

Autrement dit, favoriser la consommation du produit local, c'est aussi favoriser la baisse de son prix.

Mais nous mesurons également pleinement la contribution apportée par les aides publiques des collectivités locales, de l'Etat et de l'Union européenne, venant compenser en partie nos surcoûts de production.

Aussi, Monsieur le Préfet, nous nous réjouissons que les Programmes Opérationnels 2007-2013 soient devenus réellement « opérationnels » cette année et qu'en particulier l'aide au fret du Fonds RUP Feder soit désormais accessible à nos entreprises. Ceci qui contribuera de manière sensible à compenser le surcoût de fret à l'importation de nos matières premières et équipements et à l'exportation vers l'Europe de nos productions et nous fera donc gagner également en compétitivité.

Nous nous réjouissons aussi de certaines mesures de la Loi pour le Développement Economique des Outre-mers (LODEOM) qui vient d'être promulguée.

Monsieur Guy DUPONT, Président de la FEDOM, que je considère quant à moi comme étant un véritable « co-auteur » de la Lodeom, en connaît tous les détails et nous en parlera dans un moment.

Je tiens à le remercier solennellement pour l'énergie herculéenne qu'il a déployée depuis le début du long parcours de ce texte de loi, dès 2007.

Dans cette loi, nous le disions déjà, lors de notre Assemblée générale de l'an dernier, il y a des points positifs et des points négatifs.

Positif : les Zones franches et l'aide au fret.

Négatif : la suppression partielle de la TVA NPR qui pénalisera lourdement le secteur du bâtiment et les diminutions d'exonérations de charges sociales qui, paradoxalement, pénalisera l'encadrement.

Il faudra faire le bilan le moment venu. Mais on ne peut pas affirmer à ce stade que ce texte de lecture très complexe dégage l'horizon !

D'autant que de nombreux décrets d'application sont à venir et que, par ailleurs, l'agrément de Bruxelles n'est pas encore acquis pour certaines mesures et pas des moindres (ZFA, défiscalisation, exonérations de charges sociales).

Or, il faut bien admettre que notre environnement économique actuel a été largement affecté par les événements de février, créant un déplorable climat d'incertitude, de doute, de perte de confiance, très dommageable pour l'économie. « *An tchè félé pa fasil pou géri* » !

Je me suis longuement exprimé dans notre dernier numéro du magazine PIL sur les conséquences de ce conflit.

« Les entreprises, le développement économique et l'emploi ont été les grands oubliés de ce mouvement ! Et pourtant, il me semble que c'est un peu le travail des syndicats que de s'intéresser au développement économique et à la création d'emplois, deux éléments majeurs de l'avenir de la Martinique.

Quand on lance un mouvement aussi fort et aussi long, ne doit-on pas au moins s'intéresser aux conséquences durables sur l'économie, sur les entreprises et sur les emplois ?

Comment concilier la baisse des prix, la hausse des salaires et la création d'emplois ?

Qui peut prétendre résoudre pareille équation ?

C'est pour cela que je dis qu'il n'y a pas eu de réflexion économique ni de réel projet économique pour la Martinique, mais un florilège de mesures prises dans l'urgence, dont certaines pénalisent lourdement le développement économique de notre pays ».

Les conséquences sont déjà là, plus graves pour certains secteurs que pour d'autres.

Ainsi, nous avons effectué cette semaine un sondage auprès de nos adhérents qui montre que 90 % d'entre eux sont en baisse d'activité au 1^{er} semestre 2009 par rapport au 1^{er} semestre 2008.

Par ailleurs, 59 % de nos entreprises considèrent que le 2^e semestre 2009 sera également en baisse par rapport au 2^e semestre 2008, confirmant ainsi une grande incertitude sur la reprise de l'activité dans les mois à venir.

Autre indicateur révélateur d'une baisse générale très sensible de l'activité : les importations des 4 premiers mois de 2009 qui sont en recul de 30 % en Martinique par rapport à la même période de 2008. Ce recul est de 33 % en Guadeloupe.

Nous aurions été ravis, en temps normal, que cette baisse des importations soit le signe d'une augmentation d'autant de la production locale. Tel n'est bien sûr malheureusement pas le cas.

Nous n'ignorons pas qu'il en résulte également des pertes de recettes fiscales en octroi de mer pour les collectivités locales et en TVA pour l'Etat.

Tout le monde y perd donc !

Monsieur le Préfet, l'Etat a justement mis en place un certain nombre de mesures pouvant permettre aux entreprises de mieux affronter les conséquences de cette crise et vous avez vous-même souhaité rendre accessible l'information sur l'ensemble de ces mesures par la création d'une plateforme consultable sur internet. Nous vous remercions vivement de cette décision.

Monsieur André Pierre-Louis nous présentera cette plate-forme dans un instant. Merci Monsieur Pierre-Louis.

Concernant enfin, l'accord régional interprofessionnel sur les salaires et le bonus exceptionnel de 200 €, je pense pouvoir dire au nom de nos industriels, que leur quote-part employeur a été versée dans les temps.

Nous nous réjouissons de constater que le RSTA, quote-part de l'Etat au bonus exceptionnel, sera également bientôt versé par la Caisse Générale de Sécurité Sociale aux salariés bénéficiaires, comme vient de nous le confirmer Madame Charline

DUBOIS qui a bien voulu faire une présentation sur ce point à nos adhérents, il y a un instant.

Il reste à obtenir la contribution des collectivités, annoncée pour septembre.

Voilà, Monsieur le Préfet, Mesdames et Messieurs, un tour d'horizon sur l'activité de l'industrie martiniquaise et sur quelques sujets d'actualité.

Nous n'avons pas évoqué ce soir la question de l'avenir institutionnel, qui précisément aujourd'hui est à l'ordre du jour du Congrès, comme vous le savez.

C'est bien sûr un sujet capital pour l'avenir. Nous prendrons part aussi à ce débat.

Merci de votre attention.

Je voudrais maintenant inviter Monsieur Bordage à me rejoindre pour la signature solennelle de notre partenariat avec l'ADEME.

Monsieur Bordage, je vous passe la parole.

Signature de la Convention AMPI/ADEME